

**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE***Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de CARRY-LE-ROUET

Le Sous-Préfet d'Istres

VU le Code électoral ;**VU** la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;**VU** la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;**VU** le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;**VU** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et n° 2016-1048 ;**VU** le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 modifié relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;**VU** le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;**VU** la proposition du Maire de Carry-le-Rouet en date du 8 janvier 2026 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre en compte ces modifications ;**ARRÊTE****ARTICLE 1** : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de CARRY-LE-ROUET est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BARNAKIAN	Robert
Titulaire	GUIONNET	Chantal
Titulaire	PELLIER	Anne-Mary

Suppléant	NOSAL	Patricia
Suppléant	RETAIL	Luc
Suppléant	URIOT	Sylvie

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LIVON	Daniel

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MARZA	Jean-François

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 19 septembre 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de CARRY-LE-ROUET est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres et le maire de Carry-le-Rouet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Istres, le 15 JAN. 2026

Le sous-préfet d'Istres

Christophe BORGUS